



FO HSBC CE

VOUS PRÉSENTE



LES AVANTAGES

DE NOTRE ENTREPRISE

Restez informés et connectés à **FO** HSBC



www.fo-hsbc.fr



linkedin.com/fohsbc

SOMMAIRE



3

MUTUELLE

4

PRÉVOYANCE

5

ÉVÉNEMENTS
FAMILIAUX



6

GUIDE DE
PARENTALITÉ

7

CHÈQUES
VACANCES

8

PRIMES
& AVANTAGES

9

MÉDAILLE
DU TRAVAIL

10

PRISE EN CHARGE
DES FRAIS

11

INTERESSEMENT
PARTICIPATION

12

PEE . PERCO

13

COMPTE ÉPARGNE
TEMPS (CET)

14

LA RETRAITE

15

VOTRE CSE

17

FONCTIONNEMENT
CSE

18

CONTACTS



VOTRE MUTUELLE

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OBLIGATOIRE

L'ensemble des collaborateurs d'HSBC en France est couvert par ce régime de frais de santé obligatoire.



Dispense à produire si le salarié est déjà pris en charge sur celle de son conjoint pour mettre fin à l'adhésion obligatoire .

Les garanties de frais de santé offertes aux collaborateurs sont assurées par :

✓ Harmonie Mutuelle pour les collaborateurs d'HBCE, HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie, PBLU et HSBC Global Services (UK) Paris Branch.

✓ Les cotisations prélevées directement sur votre bulletin de salaire sans prorata.

Exemple si votre date d'embauche est fixée au 10, le mois complet est dû.

ATTENTION: A partir du 1^{er} juin 2024, la cotisation de vos ayants droit (conjoint, enfants, ascendants) sera prélevée directement par HARMONIE MUTUELLE sur le compte bancaire que vous aurez communiqué.

A compter du 1^{er} janvier 2024, les cotisations sont structurées de la façon suivante :

Régime Général			
Type d'adhésion *	Participation salariée	Participation HSBC	Cotisation totale
1 salarié	45,86 €	51,50 €	97,36 €
2 Salariés	91,72 €	103,00 €	194,72 €
1 Salarié + 1 enfant	61,90 €	51,50 €	113,40 €
1 Salarié + 2 enfants et plus **	77,94 €	51,50 €	129,44 €
1 Salarié et 1 adulte	143,22 €	51,50 €	194,72 €
1 Salarié + 1 adulte + 1 enfant	159,26 €	51,50 €	210,76 €
1 Salarié + 1 adulte + 2 enfants et + **	175,30 €	51,50 €	226,80 €

* Conformément à la réglementation un tarif spécifique s'applique au régime Alsace-Moselle
** Gratuité à partir du troisième enfant

LES CONTACTS HARMONIE MUTUELLE ASSURANCES



Par téléphone :

09 80 98 00 46

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local)



Via l'Espace Assuré en ligne :

www.harmonie-mutuelle.fr

Application Android/iOS :
harmonie et moi



Par courrier :

Harmonie mutuelle
Salarié HSBC France
9 rue Emile Zola
CS 11729
37017 tours cedex 1





LA PRÉVOYANCE

Quels sont les avantages de la prévoyance collective pour les salariés HBCE ?

La prévoyance collective apporte une sécurité indispensable au salarié et à sa famille, notamment pour les risques les plus importants ou graves que sont le décès ou l'invalidité.

Le régime de prévoyance instauré par HBCE cible les salariés cadres et aussi les techniciens.

La dimension collective du contrat permet de diminuer le coût de cette protection sociale complémentaire. Les garanties des contrats collectifs sont souvent supérieures, à cotisations égales, à celles des contrats souscrits individuellement.

Par ailleurs, une partie de la cotisation est prise en charge par HBCE, c'est donc un avantage en termes de rémunération pour nous, les collaborateurs.

La part des cotisations qui demeure à la charge du salarié peut être déductible de l'impôt sur le revenu.

L'entreprise se charge de toutes les formalités, et assure le suivi du contrat. Le salarié n'a pas de prospection ni de démarches à effectuer.

Notre contrat collectif obligatoire:

Il a **pour objet d'assurer** le personnel salarié affilié à la Sécurité sociale, pour les garanties suivantes :

- ✓ DECES (PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE – DOUBLE EFFET – FRAIS D'OBSEQUES)
- ✓ RENTE EDUCATION
- ✓ DECES ACCIDENTEL / PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (VIE PROFESSIONNELLE)
- ✓ INCAPACITE DE TRAVAIL - INVALIDITE PERMANENTE.

La garantie est l'engagement de l'assureur de payer une prestation unique ou périodique, en cas de réalisation du risque entre la date d'admission à l'assurance et la date de cessation de l'assurance.



Il existe aussi des contrats facultatifs :

- ✓ L'ensemble des collaborateurs d'HSBC en France peuvent choisir d'être couvert par ce contrat souscrit auprès d'AXA et géré par Génération.
- ✓ Les collaborateurs d'HSBC Assurances-Vie peuvent également adhérer au contrat d'Assurance Facultative Décès (AFD) géré par B2V / BCAC.

LES CONTACTS AXA ASSURANCES



Via votre profil sur le site AXA:
<https://www.axa.fr>



Par téléphone :
01 76 48 48 76



Par courrier :
UGIPS Gestion
5, place du Colonel Fabien
CS 90008 75484 Paris Cedex 10





ABSENCES/CONGÉS

POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

Motif de l'absence	Absences indemnisées		Justificatif
	Salariés ayant plus d'un an	Salariés ayant moins d'un an	
Mariage ou événements familiaux			
Mariage / PACS / Union du salarié	5 jours	4 jours	Attestation de la Mairie
Mariage / PACS / Union d'un descendant d'un salarié	2 jours	1 jour	Attestation de la Mairie
Soins			
Enfant malade - de 14 ans (Un seul enfant à charge)	3 jours*	3 jours	Justificatif médical
Enfant malade - de 14 ans (plus de deux enfant à charge)	3 jours par enfant avec un maximum à 9 jours au total	3 jours par enfant avec un maximum à 9 jours au total	Justificatif médical
Enfant hospitalisé - de 18 ans	2 jours par enfant	2 jours par enfant	Bulletin hospitalisation
Soin conjoint, concubin, pacsé	3 jours	néant	Justificatif médical
Soin ascendant du salarié	3 jours	néant	Justificatif médical
Soins d'un membre de la famille handicapé ¹	3 jours	3 jours	Justificatif médical
Soins du salarié handicapé	3 jours	3 jours	Justificatif médical
Annonce de la survenance d'un handicap	2 jours	2 jours	Justificatif médical
Décès			
Décès du conjoint/ partenaire de pacs ²	5 jours	3 jours	Acte de décès
Décès d'un parent du salarié, de son conjoint, du pacsé ou du concubin	5 jours	3 jour	Acte de décès
Décès d'un autre ascendant du salarié ³	2 jours	néant	Acte de décès
Décès d'un enfant du salarié	5 jours	5 jours	Acte de décès
Décès d'un enfant du conjoint du salarié	5 jours	néant	Acte de décès
Décès d'un autre descendant du salarié ⁴	2 jours	néant	Acte de décès
Décès des collatéraux du salarié du conjoint ou du pacsé ⁵	3 jours	3 jours	Acte de décès
Naissance ou adoption d'un enfant du salarié	3 jours	3 jours	Acte de naissance
Déménagement	2 jours	néant	Justificatif de domicile

* Si enfant à charge de moins 1 an et collaborateur ayant + 1 an ancienneté droit 5 jours.

¹ Enfant, conjoint, ou tout autre personne à charge fiscalement.

² Enfant, conjoint, ou tout autre personne à charge fiscalement.

³ Grands-parents et arrière-grands-parents.

⁴ P e t i t s -enfants, arrière-petits-enfants.

⁵ Frères, sœurs, beaux-frères, belles sœurs.

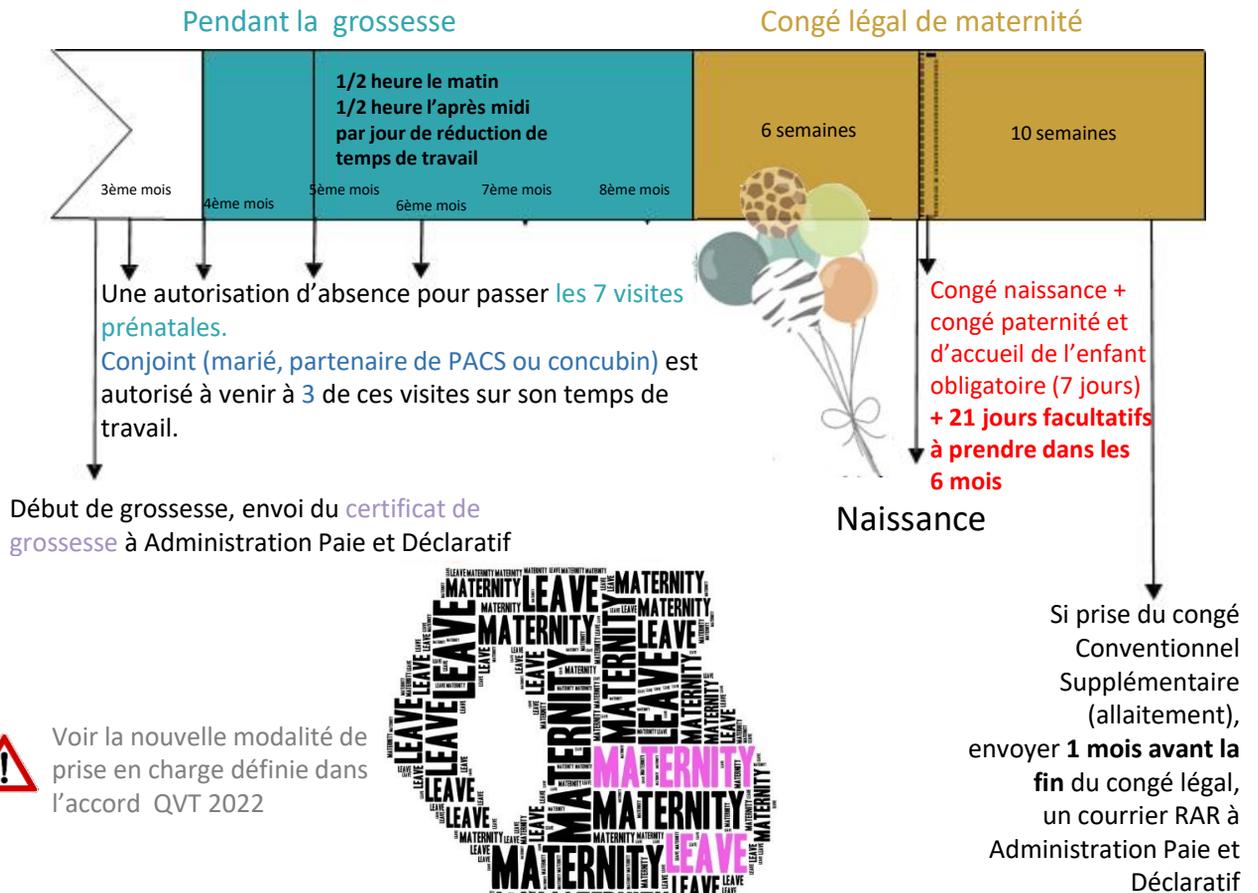
Pour déclarer ces congés, utilisez le formulaire adapté **via e-Demandes RH-Rubrique Mes Congés/Mes Absences.**



GUIDE DE PARENTALITÉ

CONGÉS DE MATERNITÉ

Droits et démarches au sein de HBCE : Exemple



Voir la nouvelle modalité de prise en charge définie dans l'accord QVT 2022



Guide sur les discriminations en raison de l'état de grossesse dans le secteur privé

<https://www.defenseurdesdroits.fr/guides/guide-sur-les-discriminations-en-raison-de-letat-de-grossesse-dans-le-secteur-privé>

CONGÉS PATERNITÉ

Une période obligatoire de 4 jours calendaires prise immédiatement après le congé de naissance de 3 jours. Le congé de naissance doit être pris à compter du jour de la naissance ou du jour ouvrable suivant.

Congé paternité et d'accueil de l'enfant est de **25 jours** calendaires pour la naissance d'un enfant, et de **32 jours** calendaires en cas de naissance multiple.

Voir l'accord QVT 2022, pas de perte de salaire pour les papas pendant toute la durée du congé paternité

3 jours	4 jours calendaires	21 jours calendaires	TOTAL	28
Congé de naissance: Art L 3142-1 CT		Congé de paternité et d'accueil de l'enfant: Art L 1225-35 CT		
3 jours	4 jours calendaires	28 jours calendaires	TOTAL	35
Congé de naissance: Art L 3142-1 CT		Congé de paternité et d'accueil de l'enfant: Art L 1225-35 CT		



CHÈQUES VACANCES

POUR BÉNÉFICIER DES CHÈQUES VACANCES, IL FAUT :

- Être salarié chez HBCE.
- Justifier de revenus fiscaux (Revenu Fiscal de Référence) inférieurs à 27.912,98€. Ce plafond est majoré de 6.478,16 € par demi-part fiscale supplémentaire.

Parts fiscales (avis d'imposition)	Revenu fiscal maximum
1	28721,98 €
1,5	35387,88 €
2	42053,78 €
2,5	48719,68 €
3	55385,57 €
3,5	62051,47 €
4	68717,39 €
4,5	75383,28 €
5	82049,19 €
5,5	88715,08 €



Le Chèque-Vacances Connect

Parce que votre smartphone sait faire autre chose que des photos en voyage.

- ✓ Un compte à activer en ligne et un accès à son solde en temps réel, 24h/24, 7j/7
- ✓ Dépense au centime près dès 20€ d'achat
- ✓ Auprès du réseau Chèque-Vacances Connect
- ✓ Possibilité de changer librement de format à tout moment, dès 30€, depuis leguide.ancv.com pour passer au format papier
- ✓ Une application mobile de paiement sans contact pour régler sur place ou à distance et en ligne

MONTANT DES CHÈQUES VACANCES

Les chèques vacances sont des titres nominatifs présentés en coupures de 10 ou 20 €.
Les chèques ont une validité de 2 ans après leur émission.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

La demande s'effectue sur « e-Demandes RH » via le Formulaire « [Plan d'Acquisition de Chèques Vacances](#) ».
N'oubliez pas de vous munir de votre avis d'imposition lorsque vous faites votre demande.

Un plan d'épargne pour l'acquisition de chèques vacances à une durée de 4 à 12 mois.

Votre contribution est prélevée directement sur votre salaire.

- ✓ HSBC participe à hauteur de 50% de votre contribution mensuelle.
- ✓ Le Comité Social et Economique offre en plus à l'issue du 1er contrat de l'année civile, 200 € de chèques vacances.

LIVRAISON

Vos chèques vacances vous seront livrés sous pli recommandé en 2 temps :

- ✓ Ceux correspondant au plan d'acquisition vous seront adressés par HBCE.
- ✓ Ceux correspondant à l'abondement CSE vous seront adressés par le CSE.





PRIMES ET AVANTAGES

Au sein de HBCE

 Le montant de ces primes est revu et indexé sur le barème INSEE tous les ans.

Pour l'année 2024, voici un aperçu non exhaustif des primes et avantages que vous pouvez percevoir en qualité de salarié HSBC.

PARTICIPATION A L'ACQUISITION OU AU RENOUVELLEMENT

D'APPAREILLAGES (sur frais plafonnés – salariés en situation de handicap)

1.900,00 €

Plus indexé sur l'Indice INSEE, se référer à l'Accord de Groupe relatif à l'égalité professionnelle et à la qualité de vie au travail signé le 08/03/2018

PRIME PARENTALE

(Prime versée au père ou à la mère d'un enfant à charge de moins de 20 ans au 31 Décembre de l'année du versement)

56,75 €

PRIME DE NAISSANCE

253,78 €

ALLOCATION ENFANT HANDICAPE

126,86 €

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE GARDE

* Forfait journalier

10,34 €

* Forfait mensuel

237,68 €

RENTREE SCOLAIRE

* Ecole Maternelle

126,87 €

* Cours Primaire

222,06 €

* Enseignement Secondaire

380,64 €

* Enseignement Supérieur

475,83 €



Pour plus d'informations prenez contact avec un délégué **FO**

MÉDAILLE DU TRAVAIL



Si vous avez travaillé **20, 30, 35 ou 40 ans** (**tous employeurs confondus**, service national inclus), vous pouvez prétendre à une médaille d'honneur du travail qui, chez HSBC, s'accompagne d'une gratification nette d'impôt (pour plus d'info, consulter notre site www.fo-hsbc.fr).

Pour percevoir cette gratification, **dès le nombre d'années de travail requis, vous devez faire la demande sur :**

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail



- ✓ Les emplois occupés avant votre entrée chez HSBC comptent, **ne ratez pas la date.**
- ✓ Le diplôme délivré par la préfecture est valable 1 an auprès de la RH.

Dès réception de votre diplôme délivré par la préfecture, saisir une demande dans « e-Demandes RH » via le Formulaire « [Médailles du travail et Primes de fidélité](#) ».

La remise des médailles est organisée une fois par an par HSBC.



PRIMES DE MEDAILLES DU TRAVAIL ET DE FIDELITE

Ancienneté dans le groupe HSBC à la date d'obtention du diplôme d'Etat :

* <u>Entre 15 ans et 19 ans d'ancienneté HSBC inclus</u>	
20 ans (Argent) – 30 ans (Vermeil) – 35 ans (Or) – 40 ans (Grand Or)	997,95 €
* <u>Entre 20 ans et 35 ans d'ancienneté HSBC inclus</u>	
20 ans (Argent) – 30 ans (Vermeil) – 35 ans (Or) – 40 ans (Grand Or)	1.247,45 €
* <u>Entre 36 ans et 39 ans d'ancienneté HSBC inclus</u>	
40 ans (Grand Or)	1.496,93 €
* <u>40 ans d'ancienneté HSBC et au-delà</u>	
40 ans (Grand Or)	2.245,40 €



PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR L'ENTREPRISE

FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN

Connaissez-vous:

le FORFAIT MOBILITE DURABLE ?

Depuis le mois de Juillet 2023, le FMD (Forfait Mobilité Durable) est en vigueur chez HBCE.

Qui est éligible?

L'ensemble des salariés titulaires d'un CDD, CDI, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, mais aussi les stagiaires et les intérimaires via leur société d'intérim.

Les collaborateurs éligibles bénéficieront d'un FMD de **16.67 euros sur 12 mois, soit 200 euros annuel** pour l'utilisation de vélo; trottinette ...



Pass NAVIGO IDF:

Tous les mois, l'entreprise prend en charge 50 % de votre abonnement en transport en commun. Les titres de transport à l'unité ne sont pas concernés par cette participation de l'employeur.

N'oubliez pas de faire votre déclaration annuelle et compléter une demande en ligne dans le portail :

HRDirect – Rubrique "Avantages Sociaux et Epargne Salariale" - E-Demandes RH en cliquant sur Modifier/Gérer". et joignez à cette demande vos justificatifs de transport scannés (pas de papier).



Ces 2 prises en charge sont cumulables !

FRAIS DE GARDE DE VOS ENFANTS

HBCE participe à vos frais de garde pour vos enfants de la naissance à la sixième :

Le montant de cette indemnité dépend de votre déclaration auprès de E demande.

En 2024, Cette participation de l'employeur sera au maximum par mois de **237,68€** (Forfait journalier de **10,34€**).

Elle est versée le mois suivant de la déclaration si vous avez créé la demande avant le 10 du mois.



L'indemnité est également versée pendant vos arrêts maladie ou hospitalisation sous certaines conditions.

Les indemnités sont « rattrapables » ! => faire une demande rétroactive (max un an)

CESU (Chèques Emploi Service)

HBCE accorde des chèques CESU aux salariés en situation de handicap, ou ayant à leur charge fiscalement un enfant, un conjoint ou un parent en situation de handicap.

Les montants alloués qui sont cumulables et fonction de la situation du collaborateur sont:

- ✓ 1200 € pour les salariés en situation de handicap.
- ✓ 1200 € pour les salariés parents d'un enfant en situation de handicap ou ayant un conjoint ou un ascendant à charge handicapé.
- ✓ 600 € pour les salariés en invalidité qui ne travaillent plus.



Certains montants sont susceptibles d'être modifiées car elles sont indexées sur le barème INSEE.



INTÉRESSEMENT PARTICIPATION

L'INTÉRESSEMENT

À la suite de la loi Macron d'août 2015, à défaut d'instruction d'affectation (sur PEE, PERCO ou compte de dépôt), par internet ou par envoi du bulletin dans un délais impartis, votre intéressement sera automatiquement investi dans le PEE.

Placé dans le PEE, l'intéressement est défiscalisé à la sortie, au terme des 5 ans (ou avant pour les cas de déblocage exceptionnel prévus dans l'accord : mariage, PACS, acquisition de la résidence principale...).



LA PARTICIPATION

Si vous ne faites pas connaître votre choix dans les 15 jours (règlement sur le compte de dépôt ou investissement dans le PEE ou le PERCO), votre prime sera automatiquement investie pour :

- ✓ **50 % sur votre FCPE HSBC EE Monétaire (E) du PEE**, la participation est défiscalisée à la sortie au terme de 5 ans (ou par anticipation lors de cas exceptionnels)
- ✓ **50 % sur PERCO**, en gestion pilotée équilibre. Dans ce cas, vous ne pourrez débloquer votre épargne qu'au moment de votre retraite ou dans très peu de cas de déblocage anticipé, notamment pour l'acquisition de la résidence principale.

POUR RÉSUMER

Vous recevrez votre relevé personnel (par mail ou par courrier) précisant le montant de votre intéressement et celui de votre participation.

Sans réponse de votre part dans les délais impartis :

- la participation sera automatiquement versée
 - ✓ 50% sur le PEE (abondés le cas échéant)
 - ✓ 50% sur le PERCO (abondés le cas échéant)
- l'intéressement sera automatiquement versé sur le PEE. Il bénéficie de l'abondement dans la limite des plafonds.

Un accord 2024 est validé Les points clés de ces accords qui permettront un versement en 2025 sur le résultat 2024 :

- Un Accord d'Intéressement Groupe (HBCE, PBLU, HAV, AMFR, SERVCO) pour 1 an, basé sur les critères ESG (consommation en eau, électricité et papier) et sur les formations obligatoires « Climats et Risques Environnementaux ».
- Un Accord de Participation dérogatoire pour 3 ans.



PLAN ÉPARGNE ENTREPRISE, PERF & PERCO

LE PEE (Plan d'Épargne Entreprise) ET LE PERF (Plan d'Épargne pour la retraite future)

Pour adhérer au PEE et PERF, il suffit de justifier de 3 mois d'ancienneté chez HBCE sous contrat de travail (CDI, CDD, Congé de Fin de Carrière et de Solidarité).



Vous pouvez affecter à votre PEE et PERF :

- ✓ La prime d'intéressement, en tout ou en partie.
- ✓ Les sommes issues de la participation, en tout ou en partie.
- ✓ Les droits épargnés sur votre CET.
- ✓ Des versements volontaires (exceptionnels ou programmés)

Ces versements volontaires sont limités au quart de votre rémunération annuelle brute - PEE et PERCO confondus. Vous pouvez répartir librement vos avoirs entre ces supports et modifier à tout moment et gratuitement sur internet : www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants vos choix d'investissement.

LE PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif)



BON À SAVOIR : les versements effectués dans le PEE ou le PERF sont abondés par l'entreprise dans la limite des plafonds fixés.

Pour adhérer au PERCO, il suffit de justifier d'une d'ancienneté minimum de trois mois dans l'Entreprise

Vous pouvez affecter à votre PERCO :

- ✓ des versements volontaires (exceptionnels ou programmés). Ces versements volontaires sont limités au quart de votre rémunération annuelle brute - PEE et PERCO confondus
- ✓ la prime d'intéressement, en tout ou en partie
- ✓ les sommes issues de la participation, en tout ou en partie
- ✓ les droits épargnés sur votre CET

Les versements issus des droits acquis dans le CET sont limités à 10 jours par an lors de campagne annuelle.

Les versements abondés par dispositif

	PEE	PERF
Versements volontaires	✓	✓
Participation	✓	✓
Intéressement	✓	✓

Règle d'abondement du PEE

Tranche	Abondement BRUT	Montant total BRUT
0 - 125 €	300%	375 €
126 - 600 €	100%	475 €
601 - 1 500 €	50%	450 €
1 501 - 3 000 €	30%	450 €
3 001 - 5 250 €	20%	450 €
TOTAL		2 200 €

Règle d'abondement du PERF

Versements compris entre	Abondement BRUT	Cumul
0 - 360 €	120%	432 €
361 - 840 €	40%	192 €
Plafond		624 €

Il n'y a pas d'abondement sur le PERCO HSBC Continental Europe.





LE CET

COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Le compte épargne temps (CET) est un dispositif qui vous permet d'épargner des jours de repos afin de les utiliser ultérieurement sous forme de congés, de les transformer en épargne salariale ou, dans certains cas autorisés par la loi, de bénéficier d'un versement sous forme monétaire. Il existe deux comptes épargne temps chez HBCE,

Le **Compte Epargne Temps Court Terme (CET CT)** a pour finalité de reporter les jours de congés payés et/ou RTT non pris au 31 décembre d'une année sur l'autre.

Le **Compte Epargne Temps Long Terme (CET LT)** a pour finalité de financer une absence prolongée de type congé sans solde, un départ anticipé à la retraite, un passage à temps partiel ou un versement sur le plan d'épargne entreprise.

Alimentation de votre CET

Vous pouvez épargner du temps de repos ou des congés non utilisés sur votre CET :

- ✓ Le report d'une partie des congés annuels.
- ✓ Tout ou partie des jours de repos à la disposition du salarié.
- ✓ Tout ou partie du repos compensateur de remplacement.

Utilisation de votre CET

Vous pouvez utiliser les jours de repos épargnés :

- Sous forme d'une absence prolongée de type congé sans solde, un départ anticipé à la retraite, un passage à temps partiel ou un versement sur le plan d'épargne entreprise.
 - Sous forme de jours de congés payés et/ou de RTT reportés d'une année sur l'autre
 - Sous forme de versement pour alimenter votre PEE ou votre PERCO, afin de vous constituer une épargne salariale.
 - Sous forme monétaire si un accord est en cours.
- En 2024 le plafond annuel d'alimentation pour la monétisation est de : **12 jours maxi** (jours de RTT ou de Récup non pris de l'année précédente).



DON DE RTT:

Si vous le souhaitez, vous pouvez également utiliser les jours épargnés sur votre CET pour les transférer à des collègues malades ou ayant un enfant ou un conjoint gravement malade.

Cela peut se faire lors des campagnes ponctuelles d'appel aux dons organisées par la Direction des Relations Sociales HBCE .

Si vous avez connaissance d'un cas particulier veuillez prendre contact avec elle .



LA RETRAITE



J-5 mois avant la date d'effet de votre retraite

Pour votre retraite du régime général :

L'Assurance Retraite, pour liquider votre retraite du régime général de la Sécurité Sociale, par internet : www.lassuranceretraite.fr

Cet organisme contactera, ensuite, l'AGIRC-ARRCO (www.agirc-arrco.fr) pour la liquidation de vos droits à retraites complémentaires.

Si vous souhaitez liquider vos retraites supplémentaires :

-ART. 83 (géré par AXA en phase d'épargne) : envoyé un mail: contactHSBC@apicil.com ou par courrier à :

Apicil Prévoyance – Service Gestion Epargne Retraite - 38, rue François Peissel - BP 99 - 69644 Caluire et Cuire Cedex (Tél. 04.26.23.88.61)

-Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO) (géré par AXA) : par internet : www.ere.axa.fr ou www.easyprojets.com



J-3 mois avant la date d'effet de votre retraite

Vis à vis de HSBC Continental Europe, vous devez créer, au moins trois mois avant la rupture de votre contrat de travail, un cas dans « HR Direct » en nous informant que vous faites valoir vos droits à la retraite et en indiquant la date d'effet de celle-ci. Vous devrez joindre à votre cas « HR Direct » votre dernier relevé de carrière de l'Assurance Retraite.

En retour du cas traité et enregistré par la RH, vous devez retourner dans « HR Direct » et suivre la procédure suivante :

"Services RH", vous pouvez cliquer directement sur "je souhaite quitter la banque".

Allez sur « Modifier/Gérer »

- Votre page « Fichier des employés » s'affiche
- Cliquez sur « Action - Agir », puis sur
- « Mettre fin au contrat »

(Remplissez tous les champs, en sélectionnant « Retraite volontaire » dans le champ « Motif ».)

- Indiquer votre date de départ



L'Administration du Personnel vous confirmera, par écrit dans votre coffre-fort électronique, la rupture de votre contrat de travail et le service "Paie" calculera votre solde de tout compte en intégrant le montant de votre indemnité de départ en retraite ainsi que votre (éventuel) reliquat de congés non pris.



- Si vous souhaitez adhérer au régime d'accueil « Mutuelle des retraités », vous devez contacter, dans le mois qui précède votre départ de l'entreprise, la Plate-forme: Harmonie Mutuelle au **0 980 98 00 46** (Numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 8h30 à 12h30 (hors jours fériés).

- Vous pourrez demander le déblocage de la totalité de vos avoirs sur vos comptes épargne entreprise directement auprès d'HSBC Epargne Entreprise 09 69 320 402 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00) ou sur le site internet : www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr

- Pour toutes vos questions Ressources Humaines, vous pouvez contacter le "Centre de Contact RH" au 0 800 005 300 du lundi au vendredi de 9h à 17h30 (hors jours fériés) ou via votre intranet RH "HRDirect", My HR Help.





CSE HSBC Continental Europe



Sur le site www.csehsbc.fr, vous trouverez les informations sur toutes les activités et avantages dont vous bénéficiez avec votre Comité, tel que les remboursements d'activités, colonie de vacances pour les enfants, les voyages, les weekends, cadeau de naissance et les offres partenaires...

ID: csehsbc

Mot De Passe : [Contacter un délégué FO HSBC](#)

ACTIVITÉS CULTURELLES OU SPORTIVES (INDIVIDUELLES OU FAMILIALES)

Tous les ans, votre CSE met à votre disposition selon la composition de votre foyer, une enveloppe pour la billetterie (places de cinéma , concerts , parc d'attractions...)

Vous pouvez aussi bénéficier des subventions liées à vos activités sportives

- **téléchargez le formulaire de subvention via le site** et retournez-le accompagné de la facture originale qui doit être à votre nom et acquittée.



Pensez à bien déclarer vos changements de situation familiale (PACS, mariage, naissance, etc.) au service RH et sur le site du CSE .

www.csehsbc.fr



AVANTAGES DIVERS

Offres ponctuelles, week-ends, billetterie, bons plans, séjours subventionnés, etc...

SITE CSE HSBC :

<http://www.csehsbc.fr>



CADEAU NAISSANCE

Votre CSE vous propose une e-carte cadeau d'une valeur de 100€ pour célébrer cet heureux évènement avec notre partenaire OUICTSE / ILLICADO



BONS CADEAUX NOEL

Chaque salarié bénéficie d'un bon cadeau Noël ainsi que ses enfants à charge jusqu'à l'année de leurs 16 ans.



PROMOTION DU SPORT

Le CSE subventionne la "Promotion du Sport" à hauteur de 95 euros par personne. Cette mesure concerne également les conjoints, concubins ou pacsés, et enfant(s) à charge fiscalement. Tous les sports reconnus par le ministère des sports sont pris en compte.





Fonctionnement de votre CSE

Le comité social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise. Le CSE doit être mis en place dans les entreprises de plus de 11 salariés. Les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de 4 ans.

Le CSE a pour objet d'assurer une **expression collective des salariés** permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Il formule, à son initiative, et examine, à la demande du chef d'entreprise, toute proposition de nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés ainsi que leurs conditions de vie dans l'entreprise.

Il est **obligatoirement informé et consulté**, lors des séances plénières, sur tous les projets économiques et financiers importants concernant l'entreprise.

Pour son fonctionnement, le CSE chez HSBC CE dispose selon l'accord en vigueur:

- ✓ d'un Secrétaire
- ✓ d'un Secrétaire adjoint
- ✓ d'un Trésorier
- ✓ d'un Trésorier adjoint
- ✓ 24 membres CSE titulaires
- ✓ 24 membres CSE suppléants
- ✓ 4 représentants syndicaux
- ✓ 6 représentants de proximité
- ✓ 5 membres CSSCT

J'adhère !

je soussigné(e),

M. Mme

Nom*

Prénom*

Date de naissance*

Coordonnées personnelles

Adresse*

Bât, entrée...

N° et voie

Lieu-dit

Code postal

Ville

Numéro téléphone

Adresse mail perso*

@

Informations professionnelles

Date d'embauche

Fonction actuelle

Affectation*

Classification*

SERVICE :.....

F G H I J K

Technicien Cadre

Type de contrat

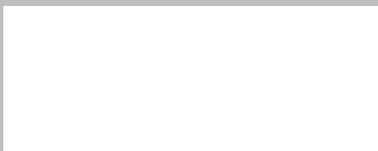
CDI CDD

Temps de travail

Complet Partiel à%

Date de l'adhésion

Signature de
l'adhérent



Vos contacts

Angélique FARIA
06.95.06.59.92

Johnny TERRENTROY
06.98.09.95.63

Nanyang ZHU
06.11.91 99.78

Adresse courrier :

Local **FO**
Immeuble Cœur Défense
La Défense tour 4
niveau conférence

Restez informés et connectés à FO HSBC



www.fo-hsbc.fr



[linkedin.com/fohsbc](https://www.linkedin.com/fohsbc)

Ou inscrivez-vous gratuitement
à notre newsletter :

<https://fo-hsbc.fr/newsletter>

Conformément à la RGPD, nous vous informons que les données personnelles
seront transmises à notre syndicat FO

La carte FO c'est :

- MACIF protection juridique
- Un accès à l'AFOC
- Carte 2022
Carte Certificat
n° 0000000
« Indépendance et Liberté,
pour la Vieillesse »
- Fo Cadres
Qui mieux que moi-même de droits pour vous
adhérer ?
- Toutes les informations de la
profession

La cotisation syndicale ouvre droit à une réduction d'impôt (ou un crédit d'impôt en cas de non-imposition)
équivalant à 66% de son montant.

